

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 25 juin 2024

L'initiative biodiversité favorise les importations de nourriture, d'électricité et de bois

Les auteurs de l'initiative biodiversité veulent mettre sous cloche beaucoup plus de surfaces pour promouvoir la diversité des espèces. Ce faisant, ils passent sous silence les besoins de la population suisse en nourriture, en l'électricité et en bois. Moins la Suisse produit, plus elle doit importer. L'utilité écologique globale peut être améliorée en particulier si l'accent est mis sur une meilleure qualité et donc sur une plus grande utilité pour la biodiversité des vastes surfaces déjà disponibles.

Aujourd'hui déjà, l'art. 2 de la Constitution fédérale suisse donne à la Confédération le mandat de conserver les ressources naturelles et donc la biodiversité. C'est une bonne chose, car la biodiversité est à l'origine du bon fonctionnement des écosystèmes et, grâce à la pollinisation, du rendement des cultures. Le déclin des espèces s'est surtout produit entre 1850 et 2000, suite à l'industrialisation et, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, à l'intensification de l'agriculture. Lorsque les conséquences de l'activité humaine sur la nature se sont fait jour, un changement de mentalité s'est opéré.

Dans l'agriculture, ce changement s'est traduit par l'introduction des prestations écologiques requises en 1996 et l'obligation pour chaque exploitation de réserver au moins 7 % de sa surface à la promotion de la biodiversité. Sur une base volontaire, ce taux a presque triplé et atteint 19 % de la surface agricole utile. Sans compter 200 000 ha de surfaces peu intensives et riches en espèces dans la région d'estivage. Depuis 2012, la Suisse dispose d'une Stratégie Biodiversité. Celle-ci définit autour de dix objectifs stratégiques les priorités de l'engagement par lequel la Confédération veille à préserver la diversité des espèces, les écosystèmes et la diversité génétique. En 2017, le Conseil fédéral a adopté un plan d'action pour concrétiser la stratégie. La Suisse n'a donc pas attendu pour agir, et les bases légales pour continuer de promouvoir la biodiversité de manière ciblée existent déjà.

Les auteurs de l'initiative biodiversité veulent aller plus loin. Beaucoup plus loin ! Sans l'écrire en toutes lettres dans leur texte mais en le répétant sans cesse, ils veulent mettre sous cloche 30 % du territoire et y promouvoir en premier lieu la biodiversité et y développer la protection du patrimoine. L'organisation Pro Natura est l'une des principales initiatrices. Elle considère que seuls 8 % de la surface du pays sont suffisamment protégés à l'heure actuelle. En conséquence, l'objectif est de réserver de vastes surfaces supplémentaires à la biodiversité. Les 22 % manquants correspondent à 900'000 ha, soit la surface des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure réunis. Chaque surface supplémentaire strictement protégée est synonyme de moins de denrées alimentaires indigènes, moins d'électricité locale et durable et moins de bois suisse. Comme les besoins ne diminuent pas, les importations augmentent en conséquence. Ces importations proviennent souvent de régions connaissant des conditions nettement moins durables qu'en Suisse. L'initiative biodiversité entraîne donc un déplacement de la production à l'étranger et, par conséquent, une détérioration de l'empreinte écologique, que ce soit pour la nourriture, l'électricité ou le bois.

L'agriculture suisse reconnaît l'importance de la biodiversité. Elle est prête à s'engager davantage et à améliorer encore plus la qualité des vastes surfaces déjà existantes. En contrepartie, elle attend que la garantie de l'approvisionnement en denrées alimentaires produites de manière durable bénéficie de la reconnaissance qu'elle mérite et que les surfaces nécessaires soient assurées. Au final, repousser les défis écologiques à l'étranger ne mène à rien.

Renseignements :

*Martin Rufener, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54
www.sbv-usp.ch*